

# COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 février 2015

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

**Membres présents** : BAUER Caroline, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre,

**Membres excusés** : CHOQUET Brigitte ; JOST Nicolas, WENGER Alexandre

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2014
2. Programme des travaux de l'ONF
3. Délégué « verger »
4. Droit de préemption
5. Adhésion à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique
6. Subvention séjour scolaire
7. Acceptation d'un don
8. Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **Point 1: Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **Point 2: Programme de travaux ONF 2015**

VU le programme de travaux proposé par l'Office National des Forêts concernant la Forêt Communale de GUMBRECHTSHOFFEN pour l'année 2015 pour un montant estimé de 6.280 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'actions pour l'année 2015
- autorise le Maire à signer les documents y relatifs

### **Point 3: Délégué « Verger »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, il convient de désigner un délégué « verger » dans chaque commune pour assurer le lien avec les propriétaires de vergers au sein du groupe de travail « vergers » à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. Roland MEYER.

### **Point 4: Droit de préemption**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de renoncer au droit de préemption urbain sur l'immeuble sis à Gumbrechtshoffen et appartenant au Crédit Mutuel de la Zinsel du Nord.

### **Point 5: Modifications des conditions d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier du Président du Conseil Général qui rappelle que ce dernier a décidé de modifier ses modalités d'interventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A compter de cette date, le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 26 mai 2014, à une redevance fixée à 2 € par habitant et par an contre 1,50€. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année N est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de poursuivre sa collaboration avec le Conseil Général du Bas-Rhin et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention proposée par le Conseil Général.

### **Point 6: Subvention voyage scolaire**

VU la demande de subvention du collège Charles Munch en date du 2 février 2015, au séjour qui se déroulera à Carroz-d'Araches du 18 au 22 mai 2015,

VU la participation des élèves de GUMBRECHTSHOFFEN ( FILIPPI Pauline, MULLER Noémie, REINLING Chloé ),

VU la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2014 fixant les tarifs et les subventions 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer au collège Charles Munch une subvention d'un montant de 7€ x 5 jours x 3 élèves, soit 105 €.

## **Point 7: Acceptation d'un don**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte un don versé par Mme BENE-PETITCLERC

## **Point 8: Divers**

- Un projet de villa séniors sera présenté au printemps. La structure réalisée avec des fonds privés devrait permettre d'accueillir 6 personnes et des familles d'accueil. La commune devrait prendre en charge la viabilisation.
- Le 21 mars 2015 à 15h aura lieu la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération. Un défilé aura lieu au départ de la mairie.
- Le rendu du questionnaire concernant les demandes de périscolaire dans les communes ne disposant pas encore de structure n'a pas abouti à des résultats concluants. Les demandes restent faibles.
- La commission travaux se réunira lorsque le SDEA aura finalisé l'étude diagnostic du réseau. Des résultats ont déjà été présentés. Il reste quelques points à vérifier.
- Les prochaines réunions budgétaires auront lieu les 17 et 24 mars 2015.